

vaut mieux avoir un peu trop à faire que d'avoir du temps à perdre. Notre vérification est à jour et nous avons reçu une collaboration enthousiaste de la part de l'entier service public, aussi bien que de la part des employés supérieurs des sociétés de la Couronne.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sellar, quel est le nombre de vos employés actuellement?

M. SELLAR: Dans le moment, il est de 135.

Le PRÉSIDENT: Est-ce une augmentation sur l'an dernier?

M. SELLAR: Non, c'est une diminution. Notre personnel est censé être de 142 pour la nouvelle année financière. Nous avons toujours quelques vacances à la suite du départ d'employés, ou pour une raison ou pour une autre.

M. WINCH: J'aurais une question à poser à la suite des remarques de M. Sellar. Lorsque votre département examine les comptes de filiales, de sociétés ou de caisses de bienfaisance, sans y être tenu par la loi, exigez-vous des frais ou est-ce simplement à titre bénévole?

M. SELLAR: Il y a un organisme que j'ai oublié de mentionner et c'est le seul de qui nous exigeons des frais: l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal, qui nous rembourse tous nos frais. Nous n'en exigeons pas des autres.

M. FRASER: Comment procède-t-on au sujet des frais? Exige-t-on des frais généraux?

M. SELLAR: Non. Nous exigeons les traitements et les frais courus, sauf une exception, monsieur Fraser. Nous ne demandons pas le remboursement de mon traitement à l'Organisation de l'aviation civile, mais celle-ci m'accorde une indemnité de \$25 par jour pendant que je suis à Montréal à faire les travaux de vérification, soit environ 5 jours par année. Les traitements de tous les membres du personnel sont remboursés et, naturellement, crédités au Receveur général du Canada.

M. FRASER: Votre personnel doit se rendre à Montréal pour y faire ces inspections?

M. SELLAR: Non, nous avons un bureau à Montréal qui s'en charge.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sellar, il serait peut-être maintenant utile d'entretenir brièvement le Comité au sujet du résumé du rapport de vérification que vous m'avez remis hier et dont les membres ont maintenant des exemplaires.

M. SELLAR: Monsieur le président, je dis dans ce supplément: "Les paragraphes 1 à 4 traitent de la nature des inspections effectuées." C'est afin que vous puissiez poser des questions et afin de vous expliquer ce que nous faisons de façon générale.

J'ajoute: "Les paragraphes 5 à 25 résument les recettes et dépenses de l'année." Il n'y a aucune raison, en matière de vérification, pour laquelle les paragraphes 5 à 25 devraient être compris, sauf qu'il y a quelques années, certains membres de la Chambre des communes m'ont dit que ça leur rendrait service si mon rapport contenait un bref résumé des recettes et des dépenses, afin qu'ils puissent en saisir la portée sans avoir à parcourir des centaines de pages pour obtenir ces renseignements.

C'est la seule raison pour laquelle les paragraphes 5 à 25 sont inclus, c'est-à-dire afin de donner un aperçu général et rapide des recettes et des dépenses.

Le PRÉSIDENT: Cela résume environ 80 pages, n'est-ce pas?

M. SELLAR: Au moins. La raison du paragraphe 26, c'est que, d'après la loi, la Caisse de sécurité de la vieillesse doit être traitée comme compte indépendant du Fonds du revenu consolidé. J'ai pensé qu'à cet égard, vous aimeriez peut-être voir un exposé comparatif des opérations de cinq années. Il se